Attestation de loyer

ALLOCATIONS FAMILIALES

cerfa

10842*06

A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil

Art. D 542.17 et R 831.11 du code de la Sécurité sociale
Arrêté du 22 août 1986

Nom et prénom : MERCURY LUC
(ou dénomination du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil)

Adresse : MAS DE LAURE 13570 BARBENTANE

N° de téléphone : 04 90 89 20 90 certifie sur l'honneur que :

M. et/ou Mme (noms et prénoms) Madame DUCHAMP AUDREY

locataire(s) en titre depuis le 01/04/2014 du logement situé (adresse) : 41 Rue DE LA CAMPANE 1ER ETAGE APPT 3 84000 AVIGNON

- S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☒ non
- Surface réelle du logement (en mètres carrés) : 018 m²
- S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☒ non ☐ oui, nombre de colocataires
- Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dans le logement *(indiquer celui payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)*
  ☐ si Al : montant hors charges : ______ € ☐ si meublé Al : montant charges comprises : 350 €
  ☐ si Apl : montant hors charges : ______ €
- Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ☒ oui ☐ non
- S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : ______
- S'agit-il d'un hébergement en sous-location ? ☒ non ☐ oui, s'agit-il d'un hébergement :
  ☐ dans une famille d'accueil ☐ par une association ☐ autre (préciser) : ______
- Date d'effet du bail ou d'entrée en vigueur du nouveau loyer : 01 04 2014
- **Si le logement est conventionné** *(joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme)*
  - code bailleur
  - code agence
  - code programme
  - code locataire
  - n° de convention

  ☐ signée le ☐ renouvelée le
- **S'il s'agit d'un logement pour lequel l'Al est versée automatiquement au bailleur**
  (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme)
  - code bailleur
  - code agence
  - code programme
  - code locataire
- **Dans les autres cas** souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ?
  ☐ non ☒ oui *(joindre un relevé d'identité bancaire ou postal et remplir la demande de versement direct)*
- Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous ☒ oui ☐ non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
  - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
  - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³

S7157 c

A Avignon Le 26 05 2014

Signature - cachet
(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

Mercury

Emplacement réservé à la Caf

>145256050025000000000<